

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 11 juin 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 11 juin 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal suite à l'avis public publié le 23 mai 2018, reportant la séance initialement prévue le 4 juin. Les conseillers suivants :

Sont présents :
Mme Lyna Bouchard
Mme Édith Lalancette
M. André Côté
Mme Louise de Launière
M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no
4019-06-18**

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018

1. Comptabilité

2. Ratification des comptes

2.1. Comptes à payer

2.2. Comptes payés en mai

2.3. Autorisation de paiement des heures de réunion de la directrice générale

2.4. Paiement des factures de Lumen

2.5. Paiement de la facture de Sel Warwick

2.6. Demande d'annulation d'une taxe commerciale (Daniel Tremblay)

3. Station récréotouristique Aventure du 49^e

3.1. Lettre FIPN

3.2. Eau potable (puit)

3.3. Demande du club motoneige de Dolbeau (abris)

4. Ressources humaines

4.1. Processus d'embauche d'un(e) d.g. secrétaire-trésorier(ère)

5. Tours de communication

5.1. Suivi digicom

6. Sentier VHR

6.1. Raccordement du secteur rang St-Joseph (suivi)

6.2. Raccordement du noyau villageois

6.2.1. Modification à la réglementation en vigueur

7. Affaires nouvelles

7.1. Invitation au festival des Camionneurs de La Doré

7.2. Demande de commandite du festival du Bûcheron

7.3. Campagne de financement Action Chômage

7.4. Congrès de la FQM

7.5. Demande de commandite pour la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de St-Eugène-d'Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette (CJS)

8. Période de questions

9. Levé de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que le sujet « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Déclaration des conflits d'intérêts

M. Daniel Tremblay déclare un conflit d'intérêt au sujet 2.6. Il se retirera de la discussion lorsque ce point sera traité.

**Résolution no
4020-06-18**

Adoption du procès-verbal de la session du 7 mai 2018

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 22 mai 2018, la copie du procès-verbal de la session du 7 mai 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Comptabilité

**Résolution no
4021-06-18**

Ratification des comptes

Comptes payés en mai 2018			
N° chèque	Bénéficiaire	Montant	Date Chèque
940	ABC informatique	174.76	15-05-2018
941	FQM	45.99	14-05-2018
942	Isolation Fortin	569.13	14-05-2018
943	Librairie Myrtille	53.99	14-05-2018
944	Louise de Launière	26.88	14-05-2018
945	Maxxam Analytique	271.34	14-05-2018
946	Mégaburo	40.25	14-05-2018
947	MRC de Maria-Chapdelaine	4019.21	14-05-2018
948	Postes Canada	34.53	14-05-2018
949	Telenet	57.49	14-05-2018
950	TNT Atelier	303.53	14-05-2018
951	Ville de Dolbeau-Mistassini	9549.13	14-05-2018
952	Sylvain Gravel CPA	8991.05	14-05-2018
953	Dufour et Frères	13980.06	14-05-2018
954	Regroupement Loisirs et Sports SLSJ	50.00	14-05-2018
Pa 02-05-2018	Mélina Cousineau	347.52	02-05-2018
PA 02-05-2018	Hydro Québec 772	142.68	02-05-2018
Pa 12-05-2018	Xplonet	80.83	21-05-2018
Pa 14-05-2018	Carolle Parent	150.00	14-05-2018
Pa 15-05-2018	Bell Canada	109.47	15-05-2018
Pa 15-05-2018	Hydro Québec 475	278.38	15-05-2018

Pa 15-05-2018	Hydro Québec 533	1036.30	15-05-2018
Pa 15-05-2018	Solugaz	216.61	15-05-2018
Pa 15-05-2018	Rénomax	32.54	15-05-2018
Pa 15-05-2018	Hydro-Québec 715	906.00.	15-05-2018
Pa 17-05-2018	Raphael Langevin	30.00	17-05-2018
Pa 17-05-2018	LANGEVIN , Raphael	476.83	17-05-2018
Pa 17-05-2018	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	17-05-2018
Pa 23-05-2018	Hydro-Québec 657	1047.64	11-05-2018
Paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	03-05-2018
Paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	455.14	10-05-2018
Paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	24-05-2018
Paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	603.79	31-05-2018
Paiement direct	DAS provinciales	801.74	07-05-2018
Paiement direct	DAS fédérales	308.80	07-05-2018
Total		45 974.46 \$	

Comptes à payer au 1er mai 2018			
Fournisseur	Description	Montant	
9044-2302 Québec inc.	Voirie	330.56	
Bell Canada	Téléphone	106.28	
CNESST	CSST	275.13	
Edith Lalancette	Frais de déplacement	26.88	
Excavation et Bordures G.R.	Ent. Rép égouts	402.41	
FCM	cotisations association	57.49	
Germain Paquet	Voirie	675.00	
Hydro-Québec 715	Électricité édifice	1230.09	
Hydro-Québec 772	Électricité lumières de rues	281.43	
Maxxam Analytique	Analyse bactériologique	124.17	
Mégaburo	Photocopieur	54.87	
Postes Canada	Frais de postes	58.80	
Refuge Animal	Contrat animal	448.98	
Rénomax	Ent. Rép édifice	18.00	
Simard Boivin Lemieux	Service juridiques	160.97	
Telenet	Site Web	34.49	
Ville de Dolbeau-Mistassini	Échantillon eau potable	91.98	
9044-2302 Québec inc.	Voirie	330.56	
Bell Canada	Téléphone	106.28	
Total à payer		4 377.53\$	

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telles que rédigées.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Résolution no

Approbation et paiement des heures de réunion à la directrice générale

4022-06-18

Attendu que la directrice générale, a déposé le rapport de ses heures de réunion pour approbation et pour autorisation de paiement;

Attendu qu'en avril 2018, la directrice générale a effectué sept heures (7.00) heures de réunion;

Attendu que la directrice générale demande à ce que la rémunération des heures de la présente réunion soient également versées;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil municipal approuve le dépôt du rapport des heures de réunion de la directrice générale et autorise le paiement de ces heures incluant celle de la présente réunion.

ADOPTÉE

**Résolution no
4023-06-18**

Paiement des factures de Lumen (lumières de rue)

Attendu que le conseil municipal avait budgété \$6 750.00 sur le budget 2018 pour l'achat de nouvelles lumières de rue ainsi que pour la conversion des lumières de rue existantes par des luminaires au LED;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception des factures no 17910118-00 (\$3 900.00) + taxes applicables, no 17909985-00 (\$1 022.00) + taxes applicables et la facture no 17910067-00 (\$1 150.00) + taxes applicables de Lumen pour l'achat de lumières de rue suite;

**II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque à l'ordre de Lumen au montant total de \$ 6 981.28 pour le paiement de desdites factures.

ADOPTÉE

**Résolution no
4024-06-18**

Paiement de la facture de Sel Warwick (achat de calcium)

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception de la facture no 1-174825 de la Ville de Dolbeau-Mistassini au montant quatre mille deux cent soixante-sept et vingt cents (\$ 4 267.20) + taxes applicables pour la facturation annuelle de l'achat de calcium;

**II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque au montant total de \$ 4 906.21 à l'ordre de Sel Warwick pour le paiement de la facture 1-174825.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
4025-06-18**

Demande d'annulation d'une taxe commerciale de services (Daniel Tremblay)

M. Daniel Tremblay déclare son conflit d'intérêt et quitte la salle.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception d'une demande d'annulation d'une taxe commerciale pour un garage dont l'usage est maintenant résidentiel et fusionné à l'unité d'évaluation de la résidence privée de M. Daniel Tremblay;

Considérant que ledit garage n'est plus destiné à l'usage commercial depuis le 25 janvier 2018, soit, la date de la facturation annuelle des taxes municipales;

Considérant que la modification de l'évaluateur a été transmise à la municipalité le 1^{er} mars 2018 et que la facturation des taxes de services était déjà effectuée;

Considérant que la requête demande de procéder à l'annulation de ces deux taxes de service :

Eau et égouts :	\$ 560.00
<u>Matières résiduelles ICI :</u>	<u>\$ 439.00</u>
Total	\$ 999.00

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte d'annuler la facturation de cette taxe de service pour l'année 2018 ainsi que pour les années futures et;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le crédit au montant de 999.00\$ sur la fiche de l'unité d'évaluation de M. Daniel Tremblay;

ADOPTÉE

M. Daniel Tremblay revient dans la pièce et reprend son siège.

Station récréotouristique Aventure du 49^e (chalet des loisirs)

Lette FIPN

La directrice générale fait la lecture de la lettre provenant du Fonds d'Initiative du Plan Nord annonçant que la demande d'aide financière de \$100 000.00 déposée par la directrice générale le 7 mars 2018 pour le projet de la Station Récréotouristique Aventure du 49^e avait été accordée. La municipalité devra effectuer quelques démarches afin de procéder à la signature du protocole d'entente avec la Société du Plan Nord.

**Résolution
4026-06-18**

Eau potable (puit) au chalet des loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la soumission budgétaire de Puisatiers de Delisle. Le coût des travaux estimés serait de 6 965.00\$ à 12 000.00\$ + taxes applicables pour le forage d'un puits artésiens au chalet des loisirs.

Que la directrice générale soit autorisée à mandater la compagnie Puisatiers de Delisle à faire les travaux de forage

**Résolution
4027-05-18**

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la rencontre soit levée à vingt-et-une heures cinq (21h05).

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire
trésorière

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-